

**1^{ère} DEMANDE DE LOGEMENT,
RENOUVELLEMENT OU MODIFICATION**

Le formulaire de demande doit être dûment complété en
lettres majuscules

**UN DOSSIER PARTIELLEMENT COMPLÉTÉ NE POURRA
PAS ÊTRE ENREGISTRÉ PAR NOS SERVICES**

Vous ne pouvez déposer qu'**une seule demande** par foyer
pour tous les départements d'Ile-de-France
(75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)

Lors du dépôt de votre **première demande**, vous devez fournir
impérativement **1 copie (Recto-verso)** de votre pièce d'identité
ou de votre titre de séjour.

Tout justificatif d'identité doit être en cours de validité.

Votre dossier doit être renouvelé tous les ans à la date
anniversaire du 1^{er} dépôt afin de conserver l'ancienneté de la
demande.

**Il vous est également possible de saisir votre demande via
internet à l'adresse suivante :**

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

**Horaires d'ouverture pour le dépôt du dossier
auprès du C.C.A.S. :**
Mardi et vendredi de 9h à 11h30



**1^{ère} DEMANDE DE LOGEMENT,
RENOUVELLEMENT OU MODIFICATION**

Le formulaire de demande doit être dûment complété en
lettres majuscules

**UN DOSSIER PARTIELLEMENT COMPLÉTÉ NE POURRA
PAS ÊTRE ENREGISTRÉ PAR NOS SERVICES**

Vous ne pouvez déposer qu'**une seule demande** par foyer
pour tous les départements d'Ile-de-France
(75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)

Lors du dépôt de votre **première demande**, vous devez fournir
impérativement **1 copie (Recto-verso)** de votre pièce d'identité
ou de votre titre de séjour.

Tout justificatif d'identité doit être en cours de validité.

Votre dossier doit être renouvelé tous les ans à la date
anniversaire du 1^{er} dépôt afin de conserver l'ancienneté de la
demande.

**Il vous est également possible de saisir votre demande via
internet à l'adresse suivante :**

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

**Horaires d'ouverture pour le dépôt du dossier
auprès du C.C.A.S. :**
Mardi et vendredi de 9h à 11h30

